

## **Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 66-2021-DISREN- Demande de crédit de CHF 312'352.- pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle.**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Délégués,

La commission, composée de Mesdames Christine Girod et Florence Ursenbacher, de Messieurs Jean-François Quiblier, Philippe Thévenot et Patrick Bréchon, sous la présidence de ce dernier, s'est réunie le 25 mars 2021 en présence de Monsieur Pierre Graber membre du CODIR et de Madame Sarah Tavakoli, responsable Mobilité pour la Région de Nyon.

Il s'en est suivi une série de 6 questions adressées au CODIR, auxquelles celui-ci a répondu par la voix de son secrétaire général le 31 mars 2021. Les réponses figurent aux points 1 à 6 ci-dessous.

### **Documents reçus :**

1. Préavis 66-2021-DISREN
2. Schéma Directeur de la Plateforme Gare du 29.03.2019 (Transitec + Urbaplan)
3. Demande de cofinancement fédéral du 30.01.2020 (DGMR)
4. Directives pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) du 13.02.2020
5. Guide pour l'établissement d'une convention de financement du 11.03.2020 (DGMR)
6. Plan des réseaux TP 2021

### **Préambule :**

La Commune de Rolle souhaite réaménager la plateforme intermodale de la gare de Rolle. Ce projet est inscrit au projet d'agglomération de 2ème génération du Grand Genève en tant que mesure en faveur des interfaces gares.

Lieu de convergence d'enjeux importants pour la mobilité et le développement urbain, l'amélioration du fonctionnement de la plateforme multimodale est indispensable pour parfaire le dispositif de coordination entre densification et desserte en transports publics mise en place dans le district de Nyon. La nouvelle centralité de la gare de Rolle doit être renforcée par des espaces publics faisant le lien avec le cœur des quartiers alentours. Ceci permet de rendre plus attrayant le centre-ville ainsi que la plateforme d'échange modal et de rencontres sociales que constitue la gare.

L'amélioration du fonctionnement de la plateforme de la gare de Rolle permettra d'augmenter les parts modales en faveur des transports publics et de la mobilité douce.

### **Le projet :**

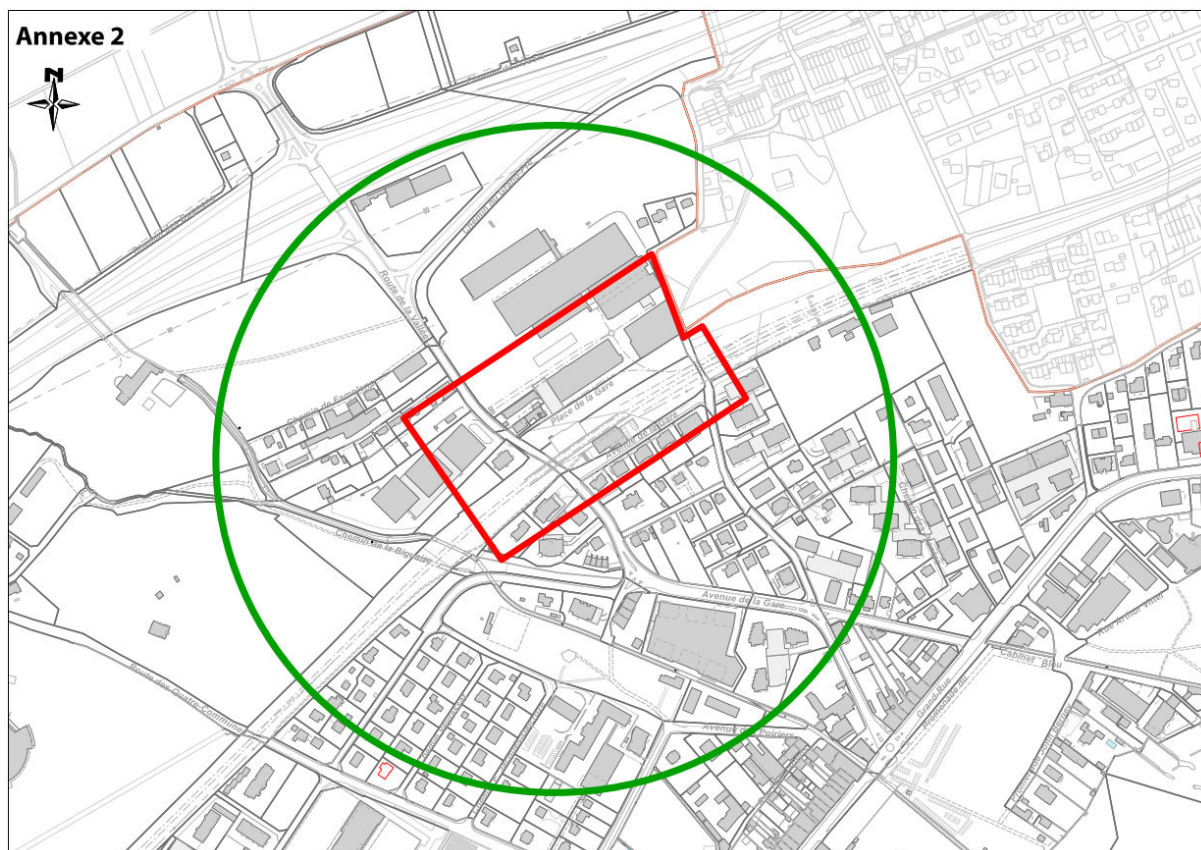
L'objet de ce préavis porte sur le périmètre de la gare de Rolle comprenant les fonctions d'échange entre les différents modes de transport. Ce périmètre se limite à la route de la Vallée à l'ouest et au chemin de Jolimont à l'est. Il comprend la gare routière prévue au nord de la gare CFF ainsi que l'espace d'échange au sud de la gare. Le périmètre pris en compte dans le cadre de ce préavis correspond au périmètre d'intervention défini par l'Etat de Vaud pour l'octroi de sa subvention à l'exclusion des zones aménagées par un maître d'ouvrage privé (sauf CFF).

Le P+R en ouvrage prévu dans le cadre du PQ Gare Nord - Schenk ne sera pas traité dans le cadre de cette étude préliminaire, exception faite de son accessibilité. Le subventionnement cantonal de ce P+R dépendra des résultats de l'étude stratégique des interfaces régionales en cours et fera l'objet d'une convention spécifique.

Le plan ci-dessous indique :

- En vert : le périmètre de réflexion
- En rouge : Le périmètre de subventionnement

Le périmètre de subventionnement, dans lequel seront regroupés les objets éligibles à une subvention fédérale et/ou cantonale au titre des interfaces pour les horizons 1 et 2, est provisoire. Il va évoluer suite aux résultats de l'étude d'avant-projet.

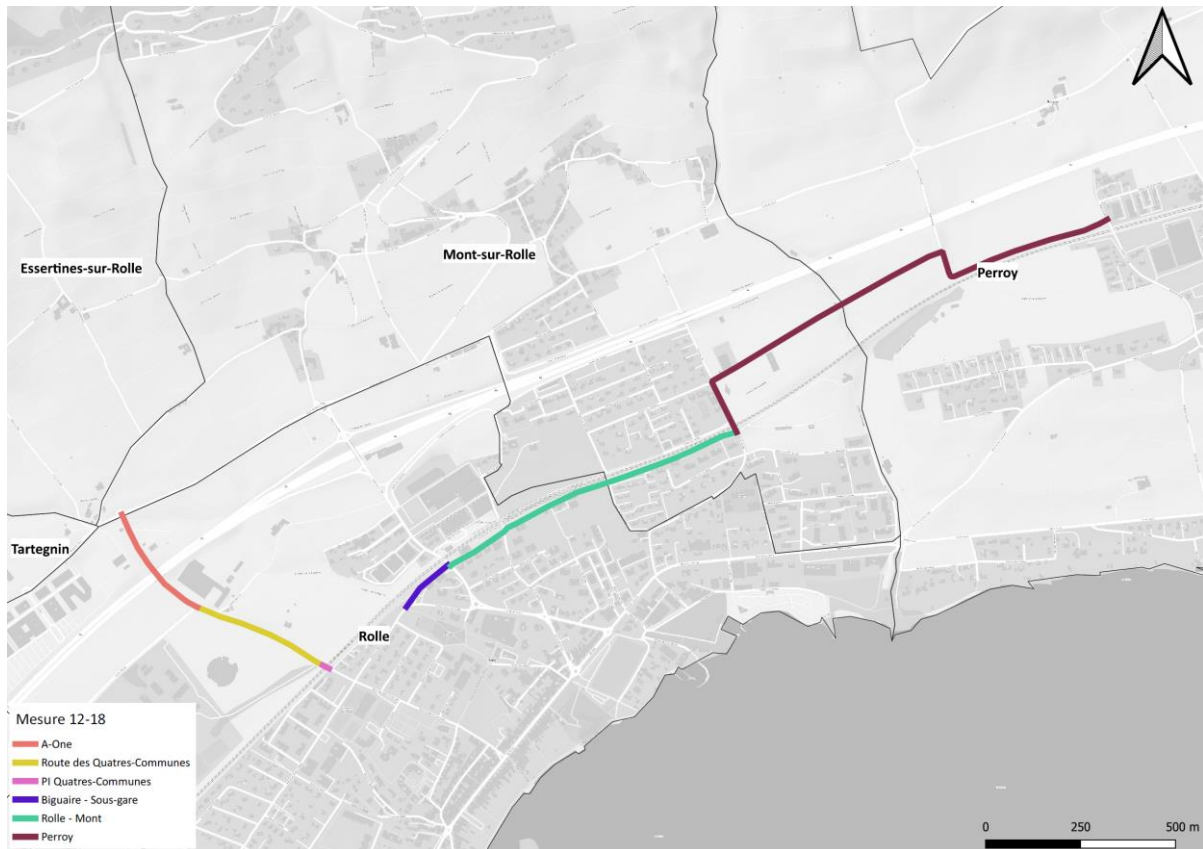


## 1. Contexte général :

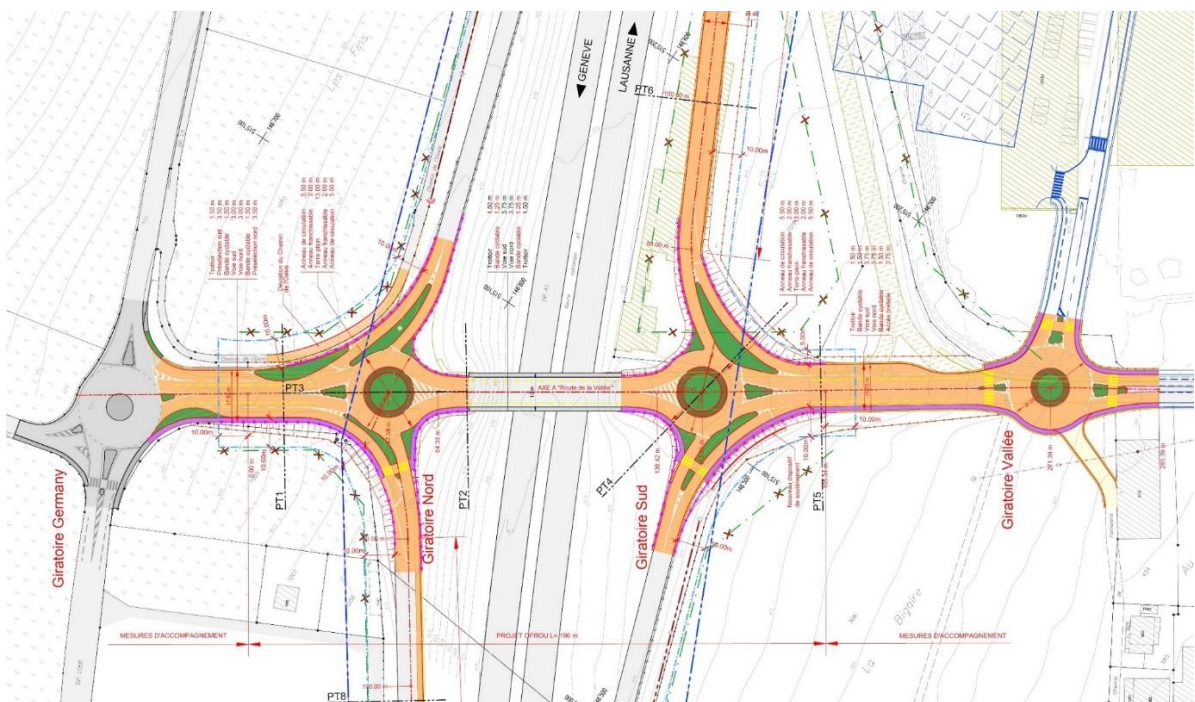
Liste des mesures régionales inscrites aux PA 2, PA 3 & PA 4 relatives aux gares :

	<u>Projet d'agglo</u>	<u>Mesures</u>	<u>Horizon</u>
<u>Coppet</u>			
Réaménagement de la plateforme de la gare	PA 4	12-97	C
Accessibilité MD à la gare	PA 2	12-10	A
<u>Nyon</u>			
Réaménagement de la plateforme de la gare	PA 3	31-7	A
Accessibilité MD à la gare	PA 2	31-3	A
<u>Gland</u>			
Réaménagement de la plateforme de la gare	PA 4	31-13	Abandon
Accessibilité MD à la gare	PA 2	31-5	A
<i>Les mesures 31-5 &amp; 31-6 rendent la mesure 31-13 obsolète</i>	PA 3	31-6	A
<u>Rolle</u>			
Réaménagement de la plateforme de la gare	PA 2	12-19	A
Accessibilité MD à la gare	PA 2	12-18	A

La mesure 12-18 est en cours de mise en œuvre. Cette mesure permet d'assurer l'accessibilité MD à la gare de Rolle depuis le site A-One ainsi que depuis la commune de Perroy (cf. schéma ci-après).

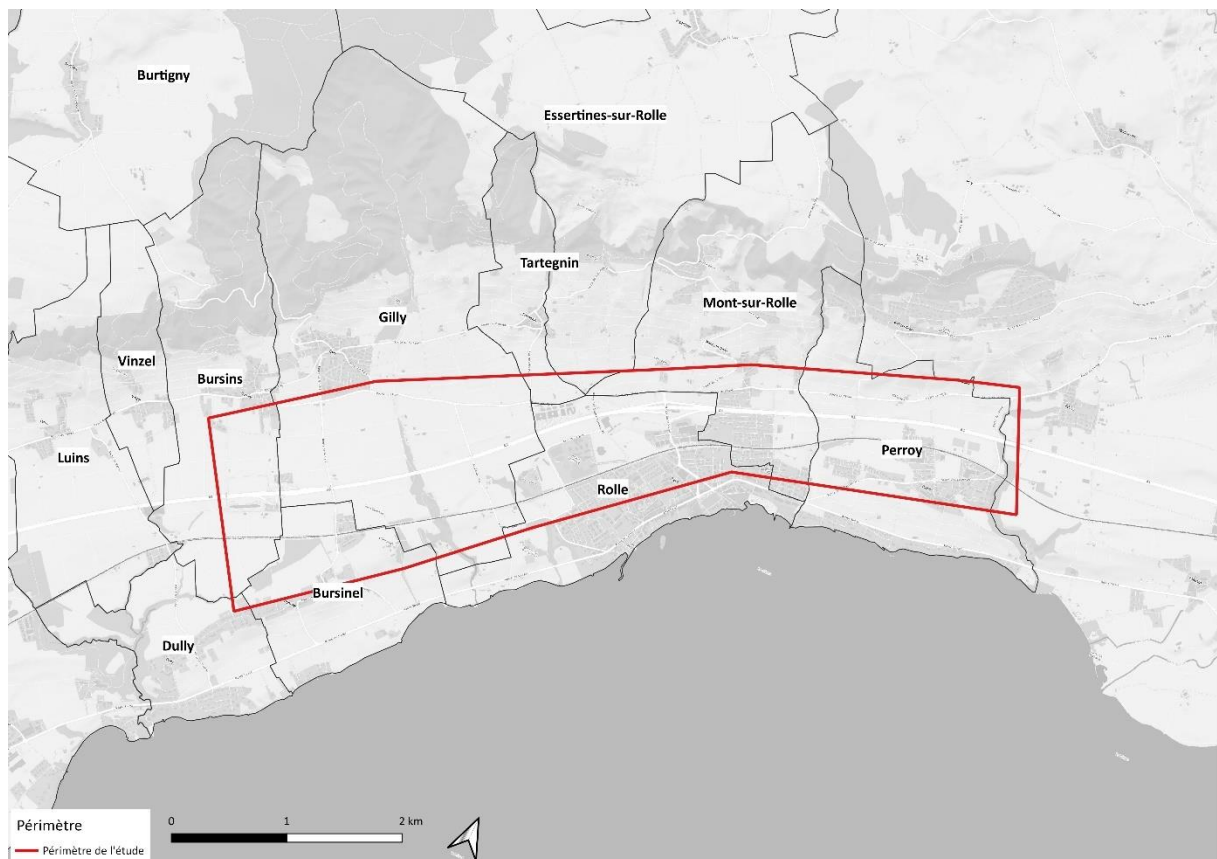


Par ailleurs, la mesure 12-8 qui sera bientôt réalisée a pour but d'améliorer les aménagements pour les bus en rabattement vers la gare de Rolle sur la jonction autoroutière de Rolle (cf. plan ci-après).



Le projet du parking d'échange à la gare de Rolle est mis en attente des résultats de l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2) qui est en cours et devrait être achevé début 2022.

De plus, une étude de faisabilité est en cours afin de permettre d'inscrire au projet d'agglomération (PA 5) d'autres traversées autoroutières pour accéder à la gare de Rolle. Le périmètre de cette étude s'étend entre les communes de Bursins et Perroy (cf. schéma ci-après).



## 2. Cohérence avec le préavis concernant le Passage Inférieur de la Gare de Gland :

Le processus de décision a été identique que celui du PR-22-2017. Une répartition à 75% pour la commune porteuse et une définition des cercles solidaires A & B en fonction du bassin versant.

## 3. Procédures et étapes de décisions :

Le Région de Nyon a un représentant politique (représentant du CoDir) au COPIL ainsi qu'un représentant technique au sein du Groupe Technique (GT).

Les modalités sont établies dans une convention ratifiée par la Commune de Rolle et la Région de Nyon, qui définit entre autres :

- Descriptif et coût du projet
- Principe de financement
- Modalité de financement
- Gouvernance
- Clause de sortie

## 4. Frais de gestion :

La commission s'est interrogée sur les frais de gestion de 2% qui seront ajoutés au montant du préavis. Une directive d'application du DISREN définit ce mode de faire qui avait été validé lors d'un CI au travers de l'acceptation du budget. Cette directive n'est pas encore publiée car c'est un document de travail qui a besoin d'évoluer en fonction des différents préavis DISREN. Un règlement d'application est en préparation.

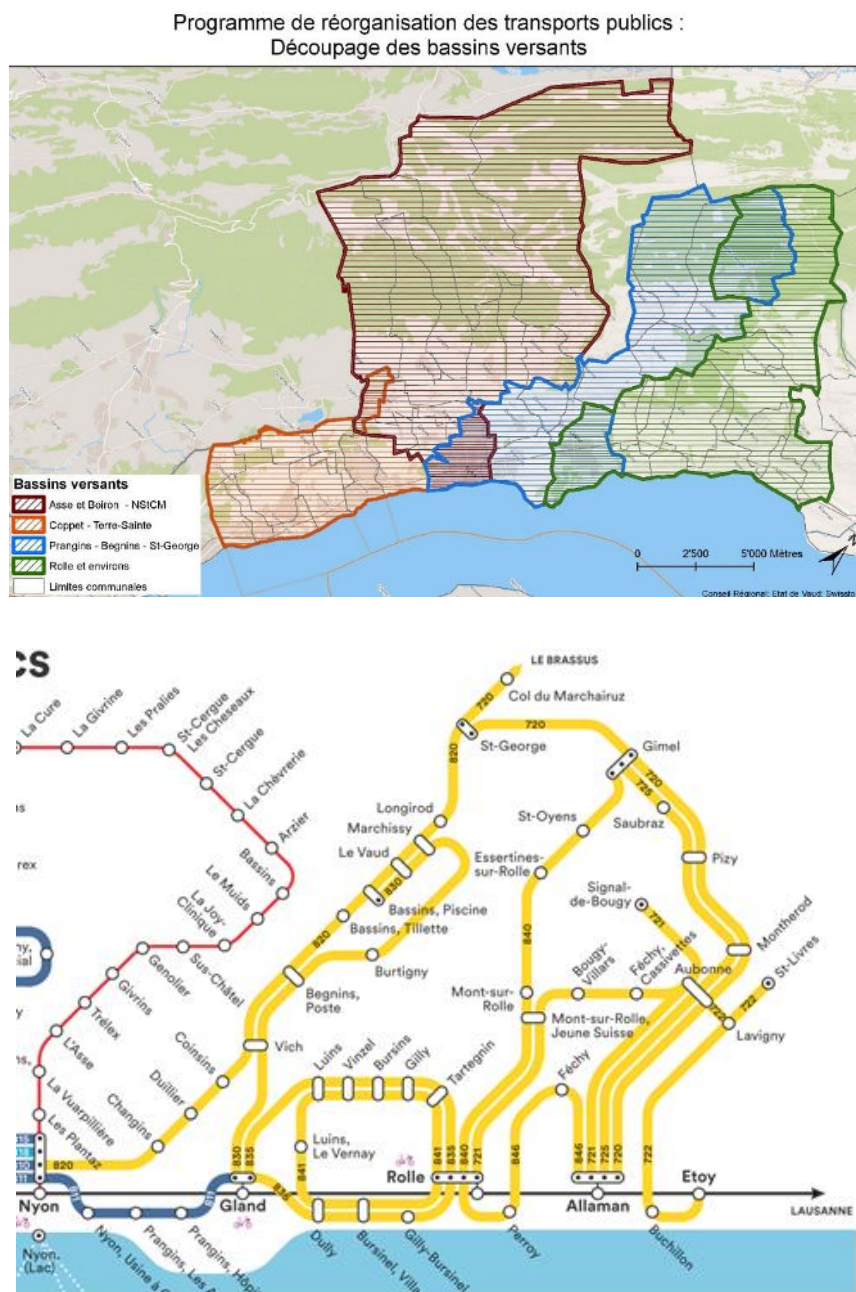
## 5. Convention :

Selon les « Directives programme trafic d'agglomération (DPTA) » précisant notamment les délais de réalisation des mesures inscrites aux projets d'agglomération, il est important que la convention de financement entre le Maître de l'Œuvre (MO) et la Confédération soit signée au plus tard le 31 décembre 2027.

## 6. Bassin versant :

La commission s'est interrogée sur la pertinence de trouver la Commune de St-George dans le cercle solidaire A. Sur la carte ci-dessous, qui sert de base dans la définition des bassins versants, Saint-George est à la fois dans le bassin versant de Nyon et dans celui de Rolle, qui comprend également la gare d'Allaman. Ce bassin versant compte ces deux gares car il y a la ligne 720 Allaman – Gimel – Saint-George mais aussi les lignes 721 Rolle – Allaman via Féchy et 846 Rolle – Perroy – Allaman qui les connectent.

Cette carte est la répartition actuelle des bassins versants. Le canton de Vaud a validé ce découpage.



## Conclusion

La plateforme multimodale de la gare de Rolle constitue un lieu de convergence d'enjeux majeurs pour la mobilité des habitants du district de Nyon. Son réaménagement est indispensable afin d'améliorer son fonctionnement d'échange modal et le cas échéant augmenter son attractivité.

L'amélioration du fonctionnement de la plateforme de la gare de Rolle permettra notamment d'augmenter les parts modales en faveur des transports publics et de la mobilité douce et s'inscrit comme projet central sur lequel viendront se greffer d'autres projets de mobilité douce.

Aussi, la commission vous recommande, à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal décide :

- a. d'accorder le crédit de CHF 312'352 pour le financement de la part solidaire DISREN au projet du réaménagement de la plateforme multimodale de la gare de Rolle.
- b. d'imputer le montant total de CHF 312'352 sur le compte DISREN 140.3185.
- c. d'accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

Fait à Rolle le 9 avril 2021

Pour la commission :

Christine Girod

Florence Ursenbacher

Jean-François Quiblier

Philippe Thévenot

Patrick Bréchon, président - rapporteur